



 02.96.26.74.66

 02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Site internet :

www.saint-barnabe.fr



N° 474

NOVEMBRE 2016

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h le samedi

LA MAIRIE EST FERMÉE LE MERCREDI

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

A partir de 9h à la

Salle Polyvalente

Nombreuses animations



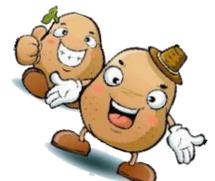
SOIRÉE RACLETTE

SAMEDI 19 NOVEMBRE

à partir de 20h à la Salle Polyvalente

Possibilité de parts à emporter
de 19h à 20h

Adulte : 11 € Enfant : 5 €



Organisation : Amicale Laïque

Le mot du Maire



Mes Chers concitoyens,

Le mois de Novembre est marqué par le souvenir...

Le 11 Novembre: Armistice et Grande Guerre 1914-1918

Le temps a passé et, cette année, nous commémorons **le 100ème anniversaire de la plus grande bataille de cette guerre : Verdun**, où, de février à décembre 1916, 700 000 soldats de France et d'Allemagne ont perdu la vie.

Voilà pourquoi, une cérémonie du 11 novembre, aussi simple soit-elle, veille à la transmission des sentiments qui, il y a 100 ans, animaient nos semblables. Elle dit à nos enfants que ce jour férié est celui du souvenir.

Elle leur enseigne le respect de l'histoire...



C'est une leçon d'histoire certes, mais aussi et surtout un cours d'éducation civique. Rappelons aux jeunes générations que la paix est la seule voie possible pour préserver et faire vivre les valeurs républicaines et démocratiques qui sont au cœur de notre idéal européen.

Voilà pourquoi nous souhaitons tous que le 11 novembre demeure encore longtemps un jour différent des autres, et voilà pourquoi je vous invite à vous rendre avec nous (les conseillers municipaux, le conseiller communautaire des jeunes, les anciens combattants et médaillés militaires, le monde associatif...) devant notre Monument aux Morts vendredi 11 novembre après la messe de 10h 30, pour la traditionnelle cérémonie. A l'issue de cette dernière vous êtes toutes et tous invités, à partager le verre du souvenir et de l'amitié à la salle polyvalente.

La Future Station d'épuration

Cette nouvelle station sera réalisée pour remplacer un équipement vieux de 40 ans, un moment particulièrement fort pour la commune de Saint-Barnabé. Elle marque en effet l'un des plus importants chantiers que va connaître notre collectivité depuis ces dernières années.

Important dans le temps tout d'abord, puisque cette nouvelle station sera la concrétisation d'un travail de fond entrepris depuis 2 ans. Les travaux débiteront en Février prochain pour se finaliser courant Octobre.

Elle permettra d'assainir dans sa presque totalité notre agglomération. Une station d'épuration moderne qui apportera une réponse aux exigences écologique et environnementale pour le respect et la protection de nos sous sols et de la qualité des eaux traitées qui sont rejetées en fin de parcours dans le milieu naturel.

Mais aussi, bien sûr, important sur le plan financier, puisque c'est un chantier de 1,001 million d'euros T.T.C. pour la seule station. Le plan de financement a été défini comme suit

Récapitulatif des dépenses

Publicités MO	720.73 € HT	864.88 € TTC
MO station – SAFEGE	19 550 €	23 460 €
MO réseaux - SAFEGE	4 485 €	5 382 €
ADAC22	1 257.82 €	1 509.38 €
Etude géotechnique	5 650 €	6 780 €
SPS Menguy	2 310 €	2 772 €
Etude technique DEKRA	3 420 €	4 104 €
Publicités travaux	771 €	925.20 €
Travaux de construction Station	796 520 €	955 824 €
TOTAL =	834 726.25 € HT	1 001 671.50 € TTC

Récapitulatif des aides financières

DETR	139 622 €	
AGENCE DE L'EAU	570 000 €	
AVANCE Agence à rembourser	190 000 €	- remboursements 1 267 €/an
TOTAL =	899 622 €	

Soit un coût restant pour la Commune de 292 049 €

En parallèle, des travaux annexes de renforcement et de mise aux normes du réseau unitaire seront réalisés. Un peu d'histoire, La station d'épuration de Saint-Barnabé a été mise en service en 1976 pour une capacité de 750 équivalents habitants. Elle s'appuie sur un réseau d'assainissement unitaire de plusieurs kilomètres posé au fil du temps et des viabilisations des lotissements actuels.

Toutefois, au fil des années, des problèmes de surcharges hydrauliques fréquents sont apparus, se caractérisant par des rejets dans le milieu naturel, ainsi que certains dysfonctionnements comme des pertes de boues en particulier. De même, se pose encore le problème de la présence d'eaux parasites (eaux pluviales).

D'autre part, les évolutions démographiques prévisionnelles de Saint-Barnabé, ainsi que le renforcement des contraintes réglementaires, ou encore l'aménagement de futures zones à lotir, rendaient nécessaires d'importants travaux de mise à niveau de la STEP.

Après les études préalables et la phase préparatoire, période durant laquelle nous avons beaucoup travaillé avec l'ADAC, le maître d'œuvre la SAFEGE, la SATESE et l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE, nous avons donc pris la décision de construire une nouvelle station d'épuration (STEP) de 1100 équivalents habitants et parallèlement d'effectuer par étape sur plusieurs années, le renforcement et la mise aux normes du réseau actuel ainsi que la création de nouveaux réseaux unitaires.

La réalisation de la nouvelle STEP a été attribuée à la société SUEZ /HYDREA. Elle sera mise en service courant octobre 2017. Tout un support de communication sera mis à votre disposition...

Puis, dans un deuxième temps, l'ancienne station d'épuration sera démolie.

Comme vous pouvez l'imaginer, l'ensemble de ces travaux va représenter un chantier particulièrement impressionnant même s'il n'est pas forcément très visible pour les Barnabéens, en raison de la situation par définition excentrée de la station d'épuration.

Cette STEP sera construite dans un esprit de développement maîtrisé et durable.

C'est avant tout une réalisation technique qui nécessite de nombreuses études, des travaux pointus et un savoir-faire particulier. Une opération difficile aussi d'un point de vue administratif.

Je peux vous assurer que nous aurons un très bel équipement.



**Votre Maire,
Georges LE FRANC.**

Vie communale

ÉTAT CIVIL – OCTOBRE 2016

Naissance

Alyssa YACHOUROUTUI, «12, impasse des Pommiers», née le 5 Octobre à Noyal-Pontivy.

CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal, en accord avec les associations d'Anciens Combattants, a établi comme suit le programme de la journée du VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016 :

A 10h15	Rassemblement des drapeaux à la mairie
A 10h30	Cérémonie pour les victimes des guerres
Vers 11h15	Défilé au MONUMENT aux MORTS et au cimetière Dépôt de gerbe et minute de silence
A 12h15	VIN D'HONNEUR à la salle polyvalente

Monsieur le MAIRE invite la population à se joindre à cette manifestation du souvenir.

REPAS DU C.C.A.S.

Offert par la MUNICIPALITÉ et le C.C.A.S. aux personnes de la Commune âgées de 67 ans et plus, il sera servi cette année, le VENDREDI 11 NOVEMBRE à la SALLE POLYVALENTE, après les cérémonies de l'Armistice, vers 13 H 00.

Les personnes de 67 ans récemment arrivées sur la commune, ou n'étant pas inscrites sur les listes électorales, et qui souhaitent participer au repas du C.C.A.S., sont priées de se faire connaître au plus vite à la Mairie. C'est un moment de détente qui permet aux invités de se retrouver ou de se rencontrer dans la joie et la bonne humeur, une parenthèse de la vie quotidienne.

SPONSORING BUS

La commune a fait l'acquisition d'un bus (9 personnes).

Les entreprises, associations qui souhaitent participer au sponsoring sont invitées à se présenter à la Mairie (9 emplacements).

Ce bus sera l'image de notre commune lors de ses déplacements.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 FÉVRIER 2017 et les personnes récemment domiciliées dans la commune doivent s'inscrire en Mairie sur les listes électorales politiques. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La période d'inscription court du 1^{er} OCTOBRE au 31 DÉCEMBRE 2016.

HORAIRES DES MESSES

Pas de messe au mois de Novembre.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Octobre 2016, ils étaient 71 (Hommes : 45 et Femmes : 26).

A la date du 15 Octobre 2015, ils étaient 75 (Hommes : 45 et Femmes : 30).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **NOVEMBRE 2000** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

FRELONS ASIATIQUE

Les feuilles tombent, les nids de frelons asiatiques apparaissent.

Il est nécessaire de les détruire !!! Contactez le 02.96.26.62.09.



VOIRIE

1) Les travaux en cours :

- La Ville Guéno
- Les Brousses
- Magouery

Alignement des accotements, curage et entrée de champs, « ponts revus ».
Ensuite l'enrobé sera effectué courant novembre 2016.

2) Le lotissement Triskel :

Le terrassement (voie et l'emplacement des lots) est terminé ainsi que l'eau potable.
Les réseaux d'éclairage public et télécom qui sont en cours seront terminés courant Novembre.
L'aménagement paysagé sera effectué, à suivre. Le prix des lots sera déterminé lors du prochain Conseil Municipal de Novembre.

3) Divers :

Des travaux pour l'eau potable seront effectués au lotissement Beau Soleil, rue de La Source courant Novembre 2016 par l'entreprise SEEG ainsi qu'à La Ville Dono et Coëtmeur par l'entreprise CISE.

PERMANENCE CYBERCOMMUNE

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

MARDI DE 13h45 à 15h15 (hors période de congés scolaires)

Vie scolaire

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – NOVEMBRE 2016

Lundi 7 Novembre	Mardi 8 Novembre	Jeudi 10 Novembre	
Carottes râpées Saucisse grillée Haricots blancs à la tomate Velouté aux fruits	Crêpe au fromage Aiguillette de volaille à la crème Duo de carottes et brocolis Génoise	Potage Paupiette de veau aux champignons Pommes rissolées Fruit frais	
Lundi 14 Novembre	Mardi 15 Novembre	Jeudi 17 Novembre	Vendredi 18 Novembre
Betterave Lasagnes Salade verte Yaourt sucré	Salade suisse Rôti de porc à la moutarde Petits pois Compote	Potage aux potirons & marrons Poulet à la catalane Riz Entremet biscuité au miel et aux noix	Mortadelle Haché de cabillaud Sauce Nantua Duo de semoule & courgettes Fruit frais
Lundi 21 Novembre	Mardi 22 Novembre	Jeudi 24 Novembre	Vendredi 25 Novembre
Choux blancs aux raisins Aiguillette de poulet rôti au jus Farfalles sauce tomate Fruit frais	Salade de blé Poisson pané Carottes à la crème Fromage blanc	Potage Mijoté de porc au miel Lentilles Salade de fruits	Pâté de campagne Steak haché VBF sauce aux champignons Haricots verts Semoule au lait
Lundi 28 Novembre	Mardi 29 Novembre	Jeudi 1 ^{er} Décembre	Vendredi 2 Décembre
Carottes râpées Omelette Coquillettes Velouté aux fruits	Pizza au fromage Rôti de dinde vallée d'auge Julienne de légumes Fruit frais	Betteraves vinaigrette Hachis Parmentier VBF Salade verte Entremet au chocolat	Potage de légumes Dos de colin Basquaise Ratatouille/pomme vapeur Compote

RESERVATION DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Il est rappelé que les repas sont à réserver à la Mairie aux heures et jours d'ouverture, que ceux-ci doivent être achetés avant le **JEUDI** (sauf cas de force majeure).

COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

MARDI 8 NOVEMBRE 2016 à 14h00

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS

Prochaine permanence le :

MARDI 8 NOVEMBRE 2016 à la Mairie de Plémet de 9h à 11h

Permanences effectuées par **M. Vincent DENIS**.

Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35

COLLECTE DE PAPIERS

Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Les 5 & 19 Novembre 2016 de 10h à 12h
&
3 & 17 Décembre 2016



Vous pouvez déposer vos vieux annuaires. Merci de respecter les horaires de dépôt.

Les dépôts servent aux écoles. Merci de venir nombreux.

CIDERAL - CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUNE DE SAINT-BARNABÉ

Le 18 juin 2016, la CIDERAL a donné la parole aux enfants en créant son Conseil Communautaire de Jeunes. Depuis ce passage aux urnes, 29 communes de la CIDERAL sont représentées par leurs jeunes conseillers communautaires, leurs porte-paroles communaux.

Le CCJ se regroupera tous les mois afin de mettre en place un projet annuel d'utilité publique et communautaire. Cette instance junior a pour objectifs de permettre aux jeunes de participer à la dynamique de leur territoire, et de leur impulser l'envie d'être citoyens de demain.



C'est **Nino LE GUYADER**, aujourd'hui élève de CM1 à l'école Jeanne D'Arc de Saint Barnabé, qui a été élu jeune Conseiller Communautaire pour la commune de Saint-Barnabé.

Nino a été reçu et félicité par Monsieur Le Maire.

Conseil Municipal du 30 Septembre 2016

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER - M. Eric LE POTTIER - Mme Fanny PHILIPPE - M. Michel JOUAN, Adjoints - Mme Mireille BARAN - M. Jean-Pierre ROUILLÉ - Mmes Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – Lyne MILBÉO - M. François BINET - Mme Arlette GALLAIS - M. Alain LE FORESTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Franck JÉGLOT
M. Thomas MAHÉO

Secrétaire de séance :

Mme Jocelyne BOUTIER

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation de type adaptée qui a été faite en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Après une publicité dématérialisée sur le site e-megalis en date du 24 mai 2016 et dans le journal Ouest-France des Côtes d'Armor du 27 mai 2016, la réception des offres était jusqu'au 18 juillet 2016 à 17 heures. La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 18 juillet pour ouvrir les trois propositions reçues.

Une première analyse a été présentée à la commission le 8 septembre 2016 et les candidats ont été auditionnés le même jour.

Une négociation a été faite avec les candidats comportant des demandes écrites de précisions ou d'ajustements du 13 au 21 septembre 2016.

L'analyse finale a été présentée le 26 septembre 2016.

La commission MAPA propose de retenir l'offre de l'entreprise HYDREA pour un montant de 796 520 € HT pour la totalité du marché, soit TTC la somme de 955 824 €. L'offre se décompose comme suit :

Montant initial pour	784 300 € HT
+ Option 1 – agrandissement du local pour	30 100 € HT
+ Option 2 – groupe d'eau industrielle pour	8 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché de travaux de construction de la station d'épuration à l'entreprise HYDREA de LA CROIX ST OUEN pour un montant HT de 796 520 € avec les deux options,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et toutes pièces nécessaires à ce marché,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Conseil Municipal du 21 Octobre 2016

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mmes Jocelyne BOUTIER - Fanny PHILIPPE - M. Michel JOUAN, Adjoints - Mme Mireille BARAN - M. Jean-Pierre ROUILLÉ - Mme Véronique LE GALLO - M. Franck JÉGLOT - Mmes Christelle GAUTHIER – Lyne MILBÉO - MM. Thomas MAHÉO – Mme Arlette GALLAIS - M. Alain LE FORESTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. François BINET donnant M. Alain LE FORESTIER
M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance :

M. Thomas MAHÉO

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU POUR LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT TRISKEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lotissement Triskel doit être alimenté en eau potable. Ces travaux sont réalisés par le Syndicat d'eau du Lié qui sollicite une participation financière auprès de la Commune pour ces travaux.

L'estimatif du coût de la prolongation du réseau d'eau potable s'élève à 10 862.28 € HT avec une participation communale de 25 % de ce montant, soit 2 715.57 €

A cette prolongation s'ajoute la défense incendie pour 1 113.75 € HT à la charge totale de la Commune.

Une convention avec le Syndicat d'eau est proposée pour entériner ces prises en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat du Lié sur les bases susmentionnées,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

LIGNE DE TRÉSORERIE - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 22 septembre 1995 par laquelle il avait été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 Francs près du Crédit Agricole des Côtes d'Armor. Il ajoute que, depuis la convention fixant les modalités de ladite ligne de trésorerie, celle-ci a été renouvelée chaque année.

- La proposition pour 2016 donne une marge inférieure aux années précédentes, celle-ci passant de 1.65 % à 1.50 % avec une commission d'engagement inchangée à 0.25 % du montant de la ligne.

Conscient de l'intérêt qu'offre l'ouverture d'une ligne de trésorerie,
sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RECONDUIT la ligne de trésorerie près de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor pour un montant de 76 000 Euros aux conditions suivantes :
 - un taux d'intérêt Euribor 3 mois
 - une marge bancaire de 1.50 %,
 - échéances payables trimestriellement
 - une commission d'ouverture de ligne à 0.25 %.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Crédit Agricole,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

SDE – CHANGEMENT D'UNE LANterne RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de changer une lanterne d'éclairage public, rue du GI de Gaulle

Le service technique communal a le même modèle en stock. Celui-ci doit être utilisé pour remplacer l'actuel foyer cassé dans l'attente de l'effacement des réseaux prévu dans cette rue en 2017.

Le SDE propose la pose au prix estimé de 300 € HT avec une participation communale de 60 %, soit 180 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public correspondant au changement du foyer B01 rue GI de Gaulle en ST-BARNABE présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 300 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).
Notre Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.
- Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE POUR ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'avis favorable émis par le Comité technique départemental lors de sa réunion du 4 octobre 2016 et concernant l'avancement de grade de M. David DORION au grade d'adjoint technique de 1ere classe.

Il y a lieu de délibérer sur les ratios d'avancement à ce grade pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE à 100 % le ratio d'avancement au grade d'adjoint technique de 1ere classe pour 2016.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CIDERAL – RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA CIDERAL, HARDOUINAIS-MENÉ, et EXTENSION AUX COMMUNES DE LE MENÉ et DE MUR-DE-BRETAGNE

I/ Contexte

La fusion de plusieurs communautés entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux Communes qui seront membres de la communauté issue de la fusion.

La composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la CIDERAL et de la communauté de communes d'Hardouinai-Mené et extension aux Communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté issue de la fusion sont établis :

- soit conformément au droit commun ;
- soit par le biais d'un accord local.

Le nombre de siège est défini en fonction de la population totale du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

II/ Composition du Conseil Communautaire conformément au droit commun

A défaut d'accord entre les Communes membres, les sièges sont répartis entre les Communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec deux limites :

- chaque Commune doit avoir au minimum un délégué, la représentation de chaque Commune est ainsi garantie ;
- aucune Commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Sur la base du droit commun, le Conseil Communautaire serait composé de 74 conseillers communautaires répartis de la façon suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1) CONSEILLERS TITULAIRES	SUPPLEANTS
LOUDEAC	9711	13	
LE MENE	6431	9	
LES MOULINS	3670	5	
MERDRIGNAC	2906	4	
LA MOTTE	2106	2	
MUR DE BRETAGNE	2078	2	
PLOUGUENAST	1878	2	
TREVE	1628	2	
SAINT-BARNABE	1265	1	1
SAINT-CARADEC	1154	1	1
UZEL PRES L'OUST	1122	1	1
TREMOREL	1119	1	1
PLUMIEUX	1059	1	1
CORLAY	982	1	1
LA PRENESSAYE	868	1	1
SAINT-VRAN	758	1	1
LAURENAN	726	1	1
HEMONSTOIR	712	1	1
ILLIFAUT	702	1	1
HAUT CORLAY	689	1	1
GAUSSON	647	1	1
LOSCOUET-SUR-MEU	641	1	1
LANGAST	632	1	1
ALLINEUC	590	1	1
LA CHEZE	576	1	1
LE QUILLIO	551	1	1
GOMENE	547	1	1
PLUSSULIEN	507	1	1
SAINT-MAYEUX	500	1	1
MERLEAC	471	1	1
SAINT-GUEN	454	1	1
LE CAMBOUT	452	1	1
GRACE-UZEL	426	1	1
SAINT-HERVE	424	1	1
SAINT-THELO	417	1	1
SAINT-MAUDAN	392	1	1
SAINT-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE	380	1	1
CAUREL	372	1	1
SAINT-MARTIN-DES-PRES	328	1	1
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	323	1	1
MERILLAC	239	1	1
COETLOGON	238	1	1
SAINT-LAUNEUC	197	1	1

III/ Composition du Conseil Communautaire sur la base d'un accord local

Pour qu'un accord local soit légal, la répartition envisagée doit respecter cinq critères de façon cumulative :

- le nombre total de sièges attribués grâce à l'accord local ne doit pas dépasser un maximum obtenu en majorant de 25% le nombre de sièges initiaux qui auraient été attribués hors accord local.
- les sièges doivent être répartis en fonction de la population municipale de chaque Commune en vigueur ;
- chaque Commune doit disposer d'au moins un siège ;
- aucune Commune ne doit disposer de plus de la moitié des sièges ;
- sous réserve du respect des deux critères précédents, la part de sièges attribués à chaque Commune ne peut pas s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population de la communauté sauf dans le cadre de deux exceptions.

Compte tenu de la complexité induite par le nombre de combinaisons possibles, sans qu'aucune ne permette de respecter de façon cumulative les critères présentés ci-dessus ;

Considérant que la répartition de droit commun permet de garantir une représentation de chaque Commune en fonction de sa démographie :

Afin d'anticiper l'installation de la nouvelle assemblée délibérante et de permettre la désignation des conseillers communautaires par les conseils municipaux, il convient d'acter cette répartition. A défaut, le Préfet devra attendre le 15 décembre 2016 pour arrêter la composition du futur conseil communautaire.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE)

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la communauté de communes issue de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinai-Mené et extension aux Communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne ;

VU la délibération de la CIDERAL en date du 5 juillet 2016 donnant un avis favorable au projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinai-Mené et extension aux Communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne, arrêté par le Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CIDERAL en date 4 octobre 2016 actant la répartition de droit commun pour le futur conseil communautaire

VU la délibération du Conseil communautaire de la communauté Hardouinai-Mené en date 4 octobre 2016 actant la répartition de droit commun pour le futur conseil communautaire

CONSIDERANT la complexité induite par le nombre important de combinaisons possibles dans la recherche d'un accord local et considérant que la répartition de droit commun permet de garantir une représentation de chaque Commune en fonction de sa démographie,

CONSIDERANT que les membres des conseils communautaires de la CIDERAL et d'Hardouinai-Mené ont renoncé à rechercher un accord local

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la répartition de droit commun pour la composition du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouinai-Mené et extension aux Communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne, soit un nombre de sièges total de conseillers communautaires égal à 74 précédemment cités.

- **AMPLIATION** de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, à Monsieur le Président de la CIDERAL et à Monsieur le Président de la communauté de communes Hardouinai-Mené, dès qu'elle sera exécutoire.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CONVENTION POUR LA LIVRAISON DES REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE AVEC CONVIVIO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a changé de prestataire pour la livraison des repas en restauration scolaire en septembre 2015. Le prestataire retenu est RESTECO, aujourd'hui CONVIVIO.

La convention était pour l'année scolaire 2015-2016.

Une demande de renouvellement a été formulée en juin dernier auprès de l'entreprise CONVIVIO. La nouvelle convention est proposée pour un an, renouvelable deux fois sans excéder une durée totale de 3 ans.

Le déjeuner est composé de : 1 entrée – 1 plat protidique principal – 1 ou deux légumes – 1 dessert ou un fruit.

La boisson et le pain restent à la charge de la Commune.

La livraison est effectuée en liaison froide tous les jours scolaires ouvrés de l'année à compter du 1^{er} septembre 2016

1 four pour remise en température est mis à disposition de la Collectivité.

Le déjeuner est facturé 2.19 € pour enfant ou adulte. Si un repas spécial est nécessaire, le prix sera à négocier au coup par coup. L'actualisation du prix se fera au 1^{er} septembre 2017.

Une fréquentation annuelle est fixée à 8 000 repas. Si le nombre réel de repas est inférieur à 5 % de la fréquentation prévue, soit 7 600 repas sur l'année, les prix seront rectifiés en conséquence afin d'assurer la couverture des charges fixes de fonctionnement. Celles-ci sont estimées à 0.60 € HT par couvert manquant, en dessous de ce seuil respectif.

La résiliation doit être faite par lettre recommandée avec accusé réception au moins trois mois avant la fin de l'année scolaire, soit avant le 31 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus avec CONVIVIO.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

GARDERIES PÉRISCOLAIRES – RÉVISION DE LA FACTURATION DU TEMPS AGENT ET MISE EN GESTION COMMUNALE DES DEUX GARDERIES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 22 juillet 2016, il a été décidé de facturer à l'OGEC et à l'AMICALE LAIQUE une heure de temps agent au lieu des deux heures antérieures pour les garderies périscolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Deux agents sont mis à disposition pour l'école privée les jours d'école :
 Le matin de 7 heures 30 à 8 heures 35 (1 heure 5 mn)
 Le soir de 16 heures 40 à 18 heures 15 (1 heure 35 mn)

Deux agents sont affectés pour l'école publique les jours d'école :
 Le matin de 7 heures 30 à 8 heures 35 (1 heure 5 mn)
 Le soir de 16 heures 30 à 18 heures 15 (1 heure 45 mn)

Le mercredi, la garderie n'est assurée que le matin

Pour les années scolaires précédentes, le temps facturé est un forfait de 2 heures les lundi – mardi – jeudi et vendredi, et une heure pour le mercredi.

Pour les trois années sous **convention avec l'école privée** :

Année scolaire	Participation de l'école privée sur le forfait		Encaissements de l'école privée (paiements familles)
2014-2015	2 973.36 €		1 346.60 €
2015-2016	2 825.34 €		1 356.00 €
Total =	5 798.70 €		2 702.60 €

Pour l'école privée, le déficit est de 3 096.10 €

Pour les trois dernières années, la **garderie de l'école publique** gérée par l'Amicale Laïque donne les résultats suivants :

Année scolaire	Participation de l'Amicale Laïque sur le forfait	Encaissements de l'Amicale Laïque (paiements familles)
2014-2015	2 217.06 €	1 361.00 €
2015-2016	2 306.63 €	1 504.50 €
Total =	4 523.69 €	2 865.50 €

Pour l'Amicale Laïque, le déficit est de 1 658.19 €.

- Il est proposé, d'une part, de ne facturer aux deux organismes gestionnaires que le montant des encaissements qu'ils ont réalisés auprès des familles au lieu de la participation forfaitaire de 2 heures sur le temps agent.

Soit pour l'amicale Laïque, la somme de 2 866 € pour les deux dernières années scolaires
 Et pour l'OGEC, le remboursement de la somme de 3 096 €.

- D'autre part, il est proposé de prendre en gestion directe les deux garderies, sans passer par les associations actuelles, à compter de la rentrée de la Toussaint 2016.

La facturation du temps de présence des enfants se fera en mairie par l'édition d'un titre de recette en fin de mois via la trésorerie de Loudéac et intégration de ces recettes dans le budget général de la Commune.

La garderie de l'école privée se déroulera dans les locaux TAP – salles annexes de la salle polyvalente - et ainsi il n'y aura plus de mise à disposition d'agents dans des locaux privés.

Il apparaît aujourd'hui que la fréquentation de la garderie de l'école privée s'est réduite depuis la rentrée de septembre avec des soirs où la garderie est annulée par l'absence d'enfants (8 soirs sans enfant sur 26) et le matin (5 matins sans enfant sur 32). Les premières arrivées d'enfants le matin correspondent le plus souvent à un horaire après 8 heures du matin ; l'agente est donc seule avant. Le taux de fréquentation est faible également avec 1 à 2 enfants présents le matin, et parfois 4 enfants maximum le soir.

La garderie auprès de l'école publique bénéficie d'une fréquentation plus régulière avec 4 enfants le matin et 6 enfants le soir.

Aussi, afin d'améliorer la gestion du temps des agents communaux et réduire les coûts en personnel, un seul lieu de garderie est préconisé avec la mise en place d'un transport collectif des enfants entre l'école et la garderie (le matin à 8 heures 35 trajet garderie vers école – le soir à 16 h 30 trajet école vers garderie).

- Ce lieu unique sera mis en place dès l'acquisition d'un véhicule de transport collectif avec une réorganisation des temps des agents intervenant auprès des enfants. Au lieu de 4 agents en garderie par jour, 2 agents seront suffisants, soit un gain de 2 heures 45 mn par jour d'école sur lequel pourra être affecté le temps nécessaire au transport collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

après un vote à mains levées de douze voix favorables et deux abstentions (dont un pouvoir),

- ANNULE les conventions prises pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 ;
- DECIDE de facturer à l'OGEC et à l'AMICALE LAIQUE pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 le montant correspondant aux recettes encaissées.
- MAINTIEN la facturation d'une heure de temps agent par jour d'école pour l'année scolaire 2016-2017 pour les mois de septembre et octobre 2016 ;
- A compter de la rentrée de la Toussaint, le jeudi 3 novembre 2016, la Commune prend en gestion directe les deux garderies de l'école publique et de l'école privée, l'accueil des enfants de l'école privée se faisant dans les locaux communaux TAP annexés à la salle polyvalente ;
- Dès l'achat d'un véhicule de transport collectif, les deux garderies seront réunies en un seul lieu, dans les locaux de la garderie auprès de l'école publique avec une réorganisation des emplois du temps des agents concernés par ces changements ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS – DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions concernant les défibrillateurs.

Il semble nécessaire de prévoir l'achat de défibrillateurs à mettre à disposition auprès de la salle polyvalente et du terrain des sports.

Les propositions portent sur des défibrillateurs entièrement automatiques (DEA).

Le défibrillateur est un dispositif médical de catégorie II B qui impose la nomination d'un référent et la tenue d'un cahier de suivi.

Pour les fournisseurs, le défibrillateur s'autoteste régulièrement et une maintenance annuelle sur site n'a que peu d'intérêt. Ils proposent un suivi à distance à un rythme trimestriel, ce qui permet à la Collectivité équipée d'être assurée d'avoir un matériel en parfait état de fonctionnement et de dégager sa responsabilité si l'issue d'une intervention s'avérait être négative.

L'entreprise privilégie la maintenance à distance qui couvre la durée de vie du matériel sans autre facturation que les pièces de rechange, piles et électrodes qui se changent tous les 30 mois.

La durée de vie d'un appareil est de 10 ans, avec une espérance de vie de 15 ans. La maintenance à distance revient à environ 30 € par an pour 4 contacts par an pendant 10 à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à mains levées de huit voix favorables (dont un pouvoir) à l'achat de deux défibrillateurs et six voix pour l'achat d'un seul,

- DECIDE l'achat de deux défibrillateurs dont les emplacements seront déterminés précisément ultérieurement ;
- SOLLICITE l'aide financière de madame la sénatrice des Côtes d'Armor pour ces achats ;
- DESIGNER Mme Fanny PHILIPPE comme référent ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ACHAT D'UN VÉHICULE DE TRANSPORT COLLECTIF DE 9 PLACES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de prendre en gestion directe les garderies périscolaires et de les réunir en un seul lieu. Il serait donc nécessaire de faire l'achat d'un véhicule pour transporter les enfants de l'école privée à la garderie.

Un véhicule 9 places conviendrait. Des rehausseurs, pour les enfants qui ont moins de 10 ans, viendraient compléter l'équipement intérieur du véhicule.

Les propositions de véhicules portent sur des RENAULT TRAFIC III COMBI L2H1 ayant un coffre suffisant pour mettre du matériel ou des bagages.

Bodemer auto : Véhicule de 2016 avec 2 200 km à 24 700 € TTC

Soulabaille : Véhicule de 2013 avec 40 500 km à 19 700 € TTC

Ce véhicule pourra être mis en location auprès des associations communales qui en auraient besoin. Un règlement et des tarifs devront être établis.

Il est envisagé d'offrir la possibilité de mettre des publicités sur les deux côtés et à l'arrière du véhicule pour ceux qui le souhaitent, moyennant un prix à déterminer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à mains levées de douze voix favorables (dont un pouvoir) et deux abstentions,

- DECIDE l'achat du véhicule RENAULT TRAFIC III COMBI L2H1 de 2013 – 40 500 km - avec 9 places au prix de 19 700 € TTC auprès du garage SOULABAILLE ;
- DECIDE de faire l'acquisition de 8 sièges rehausseurs pour les enfants ;
- Mme Jocelyne BOUTIER est désignée pour étudier la mise en place d'un règlement avec une proposition de tarifs de location de ce véhicule ainsi que les possibilités de marquer sur le véhicule des publicités ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CIDERAL – MODALITÉS DE CALCUL DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR 2016 – MODIFICATION DES CRITÈRES

Le conseil communautaire de la CIDERAL, par délibération en date du 4 octobre 2016, a décidé de modifier les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire selon les principes rappelés ci-dessous.

Rappel des règles de calcul en vigueur de la DSC (**critères 2014**)

En vertu de la délibération N° 2014-171, les critères de la DSC étaient arrêtés comme suit :

- ❶ Une attribution prioritaire, d'un montant de 148 943 € destinée à une compensation intégrale pour les pertes de bases de taxe professionnelle subies entre 1995 et 1996, cette compensation étant réduite des éventuelles compensations versées par les fonds de péréquation de taxe professionnelle.
- ❷ Une deuxième attribution prioritaire pour compenser la faiblesse de ressources globales pour certaines Communes (avant fusion au 1^{er} janvier 2014) visant à produire une richesse pour les communes concernées de 600 € / habitant.

Les « ressources globales » des Communes comprennent :

- la fiscalité ménage recalculée aux taux moyens pondérés des Communes de la CIDERAL
- l'ensemble des dotations d'Etat
 - a. DGF dans toutes ses composantes (DSR - DSU - dotation élu)
 - b. les attributions du fonds national de péréquation de taxe professionnelle
 - c. les allocations compensatrices en matière de taxe d'habitation, taxe foncière, et taxe professionnelle encore attribuées aux Communes. (Plafonnement de taux 1983 - réduction de la fraction imposable des salaires - abattement général de 16% des bases).
- Les attributions de compensations
- Les versements de DSC par la CIDERAL (hors DSC faibles ressources)

③ Afin de mieux tenir compte de la faiblesse de ressources relative des Communes, il est proposé d'attribuer à l'ensemble des Communes un montant de DSC 2014 égal à 55 € / Habitant, sans que les Communes qui percevaient jusqu'alors un montant supérieur ne soient pénalisées ; en cas de perception antérieure d'un montant supérieur à 55 € / habitant, les attributions de ces Communes seront maintenues au niveau antérieur.

Le montant global évoluera en fonction des décisions du conseil communautaire.

Les calculs de DSC à partir de 2014 seront établis au vu des données financières, fiscales et DGF de l'année N-1.

Il convient de préciser que dans les éléments de calcul de la DSC à partir de 2014, les AC liées à la compensation des charges transférées suite à la fusion de 2014 ne sont pas intégrées dans le calcul de la richesse fiscale des communes concernées.

Pour l'année 2016, et considérant les débats au sein des instances de la communauté de communes, deux orientations de modification des critères DSC ont été soumises au bureau et au conseil communautaire

1. DSC « faiblesse des ressources » : la communauté de communes n'a pas à se substituer financièrement à la baisse des dotations de l'Etat. Aussi l'enveloppe maximale est sanctuarisée à un montant maximal de 417 342 € (montant 2015) et réservée aux Communes bénéficiaires de cette part de DSC jusqu'en 2015 (dans la limite maximale des sommes versées par commune en 2015).

Il est proposé à titre exceptionnel et dans un esprit de solidarité fiscale de ne pas pénaliser les Communes « perdantes de DSC faibles ressources » - en comparaison de la somme qu'elles percevaient en 2015 - en leur versant une compensation, dans la limite maximale de 10 000 euros (rappel : sans dépassement de l'enveloppe 2015). Les montants 2016 seront sanctuarisés pour les années à venir et ne pourront faire l'objet d'aucune évolution. La commune nouvelle de « Les Moulins » bénéficiera à titre exceptionnel d'une dotation de 10 000 euros forfaitaire pour 2016 (suite à la perte de « DSC faibles ressources » liée à la création de la commune nouvelle – la Commune de la Ferrière étant précédemment bénéficiaire).

2. *Compte tenu de l'abandon de certaines compétences culturelles par la CIDERAL en 2010 (cf. rédaction statutaire) le montant des charges consacrées à ces compétences estimé à 47 000 € à l'époque a été réattribué aux Communes à raison d' 1.58 € par habitant sans que celui-ci ne puisse subir d'évolution (rédaction initiale des critères d'attribution).*

Or, après refonte des statuts, la communauté de communes a de nouveau assuré cette compétence (cf. participation activités culturelles et sportives via emplois associatifs) sans réviser ses critères de DSC (pour récupérer auprès des Communes les 1.58 € par habitant).

Il est proposé de régulariser cette situation à partir de 2016 (sans rétroactivité) en attribuant à l'ensemble des Communes un montant de DSC 2014 égal à 53.42 €/Habitant (au lieu des 55 €/habitant). Les Communes de Loudéac et de Saint-Caradec verront leur montant respectif révisé à 83.08 € et 86.13 € / habitant.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a acté par délibération - en date du 4 octobre 2016 - ces nouveaux critères d'attribution de la DSC ;

CONSIDERANT que les modifications des critères d'attribution doivent recueillir l'avis favorable des conseils municipaux (suivant les règles de majorité qualifiée) ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis sur la modification des critères DSC 2016

- *Pour ST-BARNABE, le montant de la DSC passe de 72 820 € à 70 514 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à mains levées de trois voix favorables et onze abstentions (dont un pouvoir),

- DONNE un avis favorable à la modification des critères DSC 2016 ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

LOCATION DES TERRES SECTION AD N° 34 ET 39 – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise lors du Conseil municipal du 16 septembre 2016 relative au prix de location des terres communales cadastrées section AD n° 34 et 39, rue GI de Gaulle.

Le prix de location a été fixé à 145 € pour les 7 538 m² correspondant à :

La parcelle 34 pour une superficie de 3 045 m² – terre 1

La parcelle 39 pour une superficie de 4 493 m² – terre 1

M. Sylvain PLUMELET du Fossé a fait savoir qu'il était intéressé par ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre à en location pour 145 € à compter du 1^{er} novembre 2016 les deux parcelles à M. Sylvain PLUMELET ;
- La mise à disposition est temporaire, dans l'attente de la finalisation du projet communal sur ces terrains ;
- PRECISE qu'en raison de l'organisation sur la Commune en août 2017 de la Ronde des Vallées, M. PLUMELET devra permettre à la Commune d'utiliser ces deux parcelles comme parking si cela s'avère nécessaire ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour informations – Décisions du Maire :

- Signature du marché avec l'entreprise SERVICAD le 3 octobre 2016 pour 23 770 € H.T. pour l'aménagement de la Rue du Général de Gaulle.

Pour informations :

- Point sur le coût de la nouvelle station d'épuration.
- Point sur l'avancement des travaux de viabilisation du lotissement Triskel.
- Le groupe de travail pour la mise en place de la collecte collective des ordures ménagères s'est réuni jeudi 20 octobre pour préconiser des emplacements sur plan. La prochaine réunion se fera sur le terrain pour vérifier si les emplacements retenus sont acceptables.

Vie associative & culturelle

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

La remise des prix du concours de fleurissement a eu lieu le vendredi 28 Octobre 2016 à la Salle des Lilas.



(voir bulletin du mois d'Octobre pour la liste des personnes participantes).

F.N.A.C.A.

L'Assemblée Générale de la F.N.A.C.A. s'est tenue le samedi 29 Octobre à la salle des Lilas.



Le 11 Novembre, commémoration avec remise de médaille militaire pour M. Ange CADORET.
Les commémorations du 13 Mars et 8 Mai sont programmées.
La F.N.A.C.A. compte 15 adhérents à Saint-Barnabé dont 3 veuves de guerre.
(8 216 adhérents au niveau national).

Bureau

Président : Bernard GASTARD

Secrétaire : Rolland ROBIN

Trésorier : Robert JOUET

Portes drapeaux : René JOUET et Robert JOUET

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

Cafés de l'Amitié

JEUDI 10 NOVEMBRE à 14h au Foyer Social	Préposés : Marie-Annick MARCADÉ – René & Patricia FLÉHO – Gérard JÉGLOT – Alphonse MARJOT
JEUDI 24 NOVEMBRE à 14h au Foyer Social	Préposés : Robert & Claudine FLÉHO – Rolande JOSSÉ – Jean- Pierre GALLAIS – François BINET – Solange GAUTIER. Pendant le café loto interne ouvert à tous



Spectacle « Marie Guerzaille »

MARDI 22 NOVEMBRE 2016

Départ à 8h45 au Foyer Social.

LECTURE POUR TOUS

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE VENDREDI 11 NOVEMBRE

DES NOUVEAUTÉS SONT A LA DISPOSITION DES ADHÉRENTS

Congo requiem de Jean-Christophe GRANGE - Face à la mer de Françoise BOURDIN – Harry Potter et l'enfant maudit de J.K. ROWLING – Intimidation de Harlan COBEN – Bugaled breizh de Pascal BRESSON – Le Dompteur de lion de Camilla LACKBERG – Le Temps est assassin de Michel BUSSI – Je tape la manche (une vie dans la rue) de Jean-Marie ROUGHOT et Jean-Louis DEBRÉ – Le dernier qui s'en va éteindra la lumière de Paul JORION.

LA BIBLIOTHÈQUE PROPOSE :

Le prix des lecteurs adultes (proposé par le réseau des bibliothèques de la CIDERAL et de la communauté de communes Hardouiniais Mené). Ce prix est ouvert à tous les lecteurs inscrits à la bibliothèque à partir du 1^{er} Décembre. Les lecteurs sont invités à voter pour leur livre préféré parmi une sélection de titres. Il suffit d'avoir lu au minimum deux livres de la sélection pour pouvoir participer. Le bulletin de participation sera rendu dans la bibliothèque le 15 mai 2017 au plus tard.

Les résultats seront dévoilés en juin 2017.

La sélection comprend 8 titres :

En attendant Bojangles de Olivier BOURDEAUT – Love story à l'iranienne de Jane DEUXARD – Amours de Léonor de RECONDO – La fièvre de l'aube de Peter GARDOS – Le grand marin de Catherine POULAIN – La véritable histoire d'un indien qui fit 7 000 Kms à vélo par amour de Per J. ANDERSON – L'été avant la guerre d'Helen SIMONSON.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi de 9h30 à 11h30 (sauf les vacances scolaires) et de 16h30 à 18h30

Vendredi de 18h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

02.96.26.73.29



SOIRÉE DOCUMENTAIRE

SAINT-BARNABE

VENDREDI 25 NOVEMBRE

20 H 30

"Salle polyvalente"

le mois
du film
documentaire



« Les Boches du Nord »



D'Olivier Sarrazin

Les Boches du Nord" raconte l'histoire méconnue de deux millions de Français du Nord et de Belges qui ont fui en 1914 et tout au long de la grande guerre, les territoires occupés par l'armée allemande. Dès le début du conflit, les premiers réfugiés prennent le chemin de l'exode pour échapper à l'avancée des troupes allemandes. Des rumeurs d'atrocités incroyables se répandent, et certaines sont bien réelles. Puis l'occupant expulse les bouches inutiles dans des convois insalubres qui traversent la Belgique, l'Allemagne et la Suisse pour arriver jusque dans le midi de la France, dans l'Ouest et en Bretagne : le front est devenu une frontière infranchissable. Ces populations désespérées connaissent des fortunes diverses dans les régions libres qui les accueillent. On leur reproche de n'avoir pas défendu leur territoire. On les appelle "Les Boches du Nord". L'insulte se met à pleuvoir, comme si l'ennemi les avait à tout jamais contaminés...

Projection suivie d'un échange avec Ronan Richard, historien intervenant dans le film

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Organisation : Bibliothèque Lecture pour Tous
Renseignements : Jacqueline Beurel 06 65 45 73 05 / 02 96 26 74 07

Entrée : 4 €

Autres films... Autres dates...

LOUDEAC Lundi 31 octobre 20h30 « <i>FUOCOAMMARE, Par delà Lampedusa</i> »	LE QUILLIO Vendredi 4 novembre 14h30 « <i>Quand j'avais 6 ans, j'ai tué un dragon</i> »	TREVE Vendredi 4 novembre 20h30 « <i>La Forêt sacrée</i> »	SAINT-HERVE Samedi 5 novembre 20h30 « <i>No land's Song</i> »
PLEMET – LES MOULINS Dimanche 6 novembre 15h00 « <i>Etre et devenir</i> »	SAINT-CONNEC Vendredi 11 novembre 17h00 « <i>Toto et ses sœurs</i> »	PLOUGUENAST Dimanche 13 novembre 15h00 « <i>Dom Alexis, le chant des pierres</i> »	PLOUGUENAST Mercredi 16 novembre 20h30 « <i>Tournez la page</i> »
LOUDEAC Jeudi 17 novembre 20h30 « <i>La mécanique des flux</i> »	LA MOTTE Vendredi 18 novembre 20h30 « <i>Toto et ses sœurs</i> »	LA PRENESSAYE Samedi 19 novembre 20h30 « <i>Une femme effacée</i> »	LOUDEAC Lundi 21 novembre 14h30 « <i>Quand j'avais 6 ans, j'ai tué un dragon</i> »
LOUDEAC Mercredi 23 novembre 20h30 « <i>Qu'est ce qu'on attend ?</i> »	PLUMIEUX Samedi 26 novembre 20h30 « <i>D'ar gër, les Bretons et la grande guerre</i> »	MUR DE BRETAGNE Dimanche 27 novembre 15h00 « <i>La dame de Saint-Lunaire</i> »	LOUDEAC Mardi 29 novembre 20h30 « <i>N'importe qui</i> »

LOUDEAC
Mercredi 23 novembre 14h00
« *La leucémie de Mika* »
Séance Jeune Public

www.moisdudoc.com



Côtes d'Armor
le Département



Le film sera précédé « des chroniques barnabéennes ».

Le « pot de l'amitié » clôturera la soirée.

NOVEMBRE 2016 | 17^e ÉDITION
3300 séances en France et dans le monde | www.moisdudoc.com

LA FABRIQUE

L'association « La Fabrique » qui anime des instants de loisirs en pratiquant la lecture à voix haute (certains barnabéens connaissent, nous avons été invités plusieurs fois par Lecture Pour Tous), recherche des « voix » féminines et masculines. Rejoignez-nous, c'est un passe-temps très facile où l'on fait plaisir aux autres, et aussi à soi-même.

Nous nous réunissons 1 fois par semaine (le jeudi) à la bibliothèque de Plouguenast de 18/h à 21h.

Un co-voiturage est possible à partir de centre bourg de Saint-Barnabé.

Bien-sûr, nous nous produisons à la demande des associations, EPAD, écoles à la demande.

Contact :

Mme Madeleine COQUIO au 02.96.25.62.58 ou Mme Maryse DENIS au 06.63.41.16.31

BARNABÉTHON 2016

La première réunion de préparation pour le « BARNABETHON 2016 » a eu lieu le

MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

A 18h30 à la Mairie.

Appel « aux citrouilles ».

Les personnes souhaitant offrir des citrouilles seront les bienvenues... Merci d'avance.

La prochaine réunion aura lieu le Mercredi 23 Novembre à 18h30.



*Merci à tous les bénévoles de leur présence
et de leur investissement pour le Téléthon*

Le Foyer des Jeunes passera à partir du SAMEDI 5 NOVEMBRE 2016 à vos domiciles prendre les commandes de viennoiseries.

Pour mémo :

Les chèques sont à mettre à l'ordre du « Comité des Fêtes », seuls les chèques de DONNS sont à libeller à l'ordre de l'AFM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le VENDREDI 21 OCTOBRE 2016 à la Salle des Lilas.



Le 5 Novembre aura lieu la 1^{ère} édition de la « Cordon Ragot » à Plumieux, organisée par les supporters d'Audrey CORDON, dont Saint-Barnabé.

Le pique-nique du 14 Juillet est reconduit.

Participation au Barnabéthon.

Ronde des Vallées : cette année, pour la trentième, départ et arrivée auront lieu à Saint-Barnabé le 12 Août 2017.

Licences gratuites pour les adhérents du club, recherche de sponsors...

Nouveau bureau :

Président : Marcel RUELLAND

Trésorier : Jean GUILMOTO

Secrétaire : Véronique LE GALLO



Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h, départ sur le parking de la Salle Polyvalente et 8h30 à partir du 15 Septembre.

ÉCHIQUIER BARNABÉEN

Dimanche 16 Octobre 2016 a eu lieu le « Trophée de l'Hermine ».
Tournoi départemental de parties rapides en catégorie féminines.

Ce trophée a été mis en place en 2012 et se déroule
chaque année à Saint-Barnabé.

27 joueuses, dont la plus jeune Jeanne qui a 7 ans.

Le club de Saint-Barnabé était bien représenté

(10 joueuses+11 écolières du vieux bourg rattachées au
club).

La première féminine locale est Louise BIANEIS qui a fini 4^{ème}.



Relais Parents Assistants Maternels

Comme vous avez pu le découvrir dans le calendrier des animations et/ou le « *Quoi de neuf* », le R.P.A.M. propose une semaine à thème « *L'enfant et la musique* ». Du **21 au 25 novembre**, toutes les animations prévues par le Relais sur le territoire reprendront cette thématique sous différentes formes. Pour rappel, il s'agit de temps d'animation ouvert aux enfants de -3 ans accompagnés d'un adulte (assistante maternelle, garde à domicile, parent ou grands-parents).

Voici notre planning pour cette semaine:

Lundi 21 :

↳ **La Motte** au Refuge des petits loups, un espace jeux de 10h à 11h30 en partenariat avec Ehpad Roger Jouan et avec la participation d'un musicien.

↳ **La Ferrière**, salle polyvalente, deux ateliers, de 9h30 à 10h15 et de 10h45 à 11h30 avec la participation de Jean Zimmermann, musicien.

Mardi 22 :

↳ **Grâce Uzel**, salle des fêtes, deux ateliers, de 9h30 à 10h15 et de 10h45 à 11h30 avec la participation de Jean Zimmermann, musicien.

Vendredi 23 :

↳ **St Barnabé**, salle Jean Moulin, deux ateliers, de 9h30 à 10h15 et de 10h45 à 11h30 avec la participation de Emmanuelle Pommier, musico-thérapeute.

↳ **Saint-Mayeux**, salle polyvalente, un espace jeux de 10h à 11h30 avec la participation de Loic Moret, dumiste.

Exceptionnellement, pour l'organisation de cette semaine et comme les places sont limitées, une inscription est demandée aux assistants maternels et aux familles au **06.17.36.68.89**.

Pour les personnes souhaitant couvrir ces événements, les animatrices du relais seront ravies de les accueillir. Cependant, pour des informations complémentaires et pour le bon déroulé de ces temps d'animations, nous leurs demanderons de bien vouloir venir un peu avant le début des séances. N'hésitez pas également à nous prévenir en amont de votre présence.

Si vous souhaitez des informations complémentaires en amont, n'hésitez pas à me contacter,

Karine Bourhy - Animatrice au RPAM du CIAS de la CIDERAL
4-6 bd de la Gare - 22600 LOUDEAC – Tél. : 02.96.66.60.50



BASKET-BALL

Le 9 Octobre, lors du premier match de l'équipe de basket de Saint-Barnabé (contre Lamballe, Saint-Barnabé a gagné 40 à 25) Coralie MARCADÉ, Présidente du club depuis 2 ans, a passé la main à Philippe MEYER.

En plus de leur coach, Olivier, recrutement d'un entraîneur Lénaïck RUALLAND.

Leur deuxième match contre Pommeret a été gagné également. Prochain match le Dimanche 6 Novembre contre Merdrignac, avec remise des nouveaux maillots offerts par François BUZULIER à 18h30.



SAMEDI 05 NOVEMBRE 2016

REMISE DES NOUVEAUX MAILLOTS DE L'



à 18H20

SUIVI DU MATCH

ASSB BASKET - CS MERDRIGNAC

à 19H00



Programme NOVEMBRE 2016

5 Novembre à 19h00 : SAINT-BARNABÉ / MERDRIGNAC

20 Novembre à 10h30 : PORDIC / SAINT-BARNABÉ

25 Novembre à 21h00 : YFFINIAC / SAINT-BARNABÉ

Les entraînements ont lieu TOUS LES VENDREDIS à partir de 19h à la Salle Omnisports.



FOOTBALL

PROGRAMME DU MOIS DE NOVEMBRE

Pour info : POUR LES MATCHS à domicile L'ENTRÉE EST GRATUITE

Dimanche 6 Novembre – Championnat

15h : Équipe A : A.S. SAINT-BARNABÉ (1) / PLOUGUENAST (2)

15h : Équipe B : C.S. ILLIFAUT (1) / A.S. SAINT-BARNABÉ (2)

13h : Équipe C : A.S. SAINT-BARNABÉ (3) / PLOUGUENAST (3)

Dimanche 13 Novembre – Coupe

Équipe A : Coupe du Conseil Général (Tirage non fait)

Équipe B : Challenge du district : A.S. SAINT-BARNABÉ (2) se déplace à PLEMY (2)

Equipe C : Repos

Dimanche 20 Novembre – Championnat

15h : Équipe A : PLOEUC (1) / A.S. SAINT-BARNABÉ (1)

15h : Équipe B : A.S. SAINT-BARNABÉ (2) / U.S. PLESSALA (2)

13h: Équipe C : LANGAST (2) / A.S. SAINT-BARNABÉ (3)

Dimanche 27 Novembre – Championnat

15h : Équipe A : A.S. SAINT-BARNABÉ (A) / LOUDÉAC/SAINT-BUGAN (1)

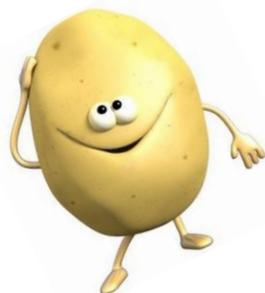
13h : Équipe B : LOUDÉAC OSC (3) / A.S. SAINT-BARNABÉ (2)

13h : Équipe C : A.S. SAINT-BARNABÉ (3) / LOUDÉAC/SAINT-BUGAN (2)

Venez nombreux encourager votre club.

Devise de l'année à venir : « S'ENTRAINER POUR AVANCER ».

Annonces commerciales



SAMEDI 19 NOVEMBRE
à partir de 20h
à la Salle Polyvalente
SOIRÉE RACLETTE



*Possibilité de parts à emporter
de 19h à 20h*

Organisation : Amicale Laïque



« BAR – RESTAURANT »
« LE FER A CHEVAL »



Jeudis Gourmands

10 Novembre : Petit salé

17 Novembre : Bœuf carottes

24 Novembre : Poule au riz

1^{er} Décembre : Poisson du jour

Plats à emporter 6 € tous les jours sur réservation

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr

Mail : contact@auferacheval-bretagne.fr

Agenda

10/11/2016	Café de l'amitié – Salle Pascal Legay – Club Bruyères d'Arvor – 14h
11/11/2016	CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE à partir de 10h15 A 13 H 00 à la Salle Polyvalente – REPAS DES PERSONNES AGÉES DE + DE 67 ANS
18/11/2016	Conseil Municipal – Mairie – 18h
19/11/2016	Soirée Raclette – Salle Polyvalente – 20h – Amicale Laïque
23/11/2016	De 9h30 à 10h15 et de 10h45 à 11h30 – Salle Jean Moulin – Animation du R.P.A.M. « L'enfant et la musique » 2 ^{ème} Réunion BARNABÉTHON – Mairie – 18h30
24/11/2016	Café de l'amitié & Loto interne – Salle Pascal Legay – Club Bruyères d'Arvor – 14h
25/11/2016	Soirée du film documentaire – Salle Polyvalente – 20h30 – Lecture Pour Tous
28/11/2016	Comité de l'info – Mairie – 20h30

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Thomas MAHÉO (Élus).

MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Robert FLÉHO - Mmes Anne-Marie JOUAN – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Carole LE FRANC - Claudine FLÉHO (membres).

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

A partir de 9h à la
Salle Polyvalente

Nombreuses animations

Programme en page intercalaire.



COMMUNIQUÉ DE L'ACCUEIL LOGEMENT de la CIDERAL

Vous avez un projet d'amélioration énergétique de votre logement.

DES AIDES FINANCIERES POUR VOS TRAVAUX

Isolation (comble, plancher, sous-sol, extérieur) poêle, insert, chaudière, ouverture, VMC, chauffe-eau...

Ces aides s'adressent aux propriétaires et bailleurs.

Pour les propriétaires occupants, les travaux doivent être réalisés sur la résidence principale située sur le territoire de la CIDERAL.

Pour les propriétaires bailleurs, les travaux de rénovation complète ou partielle doivent être réalisés dans un logement destiné à la location situé en centre-ville ou centre bourg.

Renseignements :

Accueil logement de la CIDERAL – 02.96.66.09.07 ou c.gicquel@cideral.fr

COMMUNIQUÉ DU PAYS CENTRE BRETAGNE

Jeudi 10 novembre prochain, à 10h, la Maison des Entreprises et de l'Emploi, Cité des métiers et la Maison de l'Emploi de Saint Briec organisent une Conférence « **Les métiers qui recrutent près de chez vous** ».

Accessible à tout public (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés.) son objectif est de faire découvrir les secteurs d'activité qui recrutent et ceux qui offrent moins d'opportunité dans le département.

Elle sera retransmise en visioconférence à Ploufragan, à Dinan, **Loudéac et Merdrignac**.

Au programme :

- **Présentation générale** : La MEFPI du Pays de Saint-Briec présentera les secteurs d'activités qui offrent des opportunités d'emploi et ceux qui n'éprouvent pas de difficultés de recrutement sur le Territoire.
- **Témoignages d'entreprises** ayant des besoins de recrutement dans les secteurs du commerce, de la propreté et du transport de marchandises (cette dernière sera présente à Loudéac)

Gratuit.

Sur inscription auprès de la cité des Métiers (02.96.76.51.51 / <http://www.citedesmetiers22.fr/main.php?page=conferences>)